



Signataires : François Baertschi, Jean-Marie Voumard, Florian Gander, Sandro Pistis, Daniel Sormanni, Gabriela Sonderegger, Thierry Cerutti, Christian Flury

Date de dépôt : 20 septembre 2022

Proposition de motion

Contre les risques de pénurie, reprenons en toute urgence le projet de construction du barrage de Conflan !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que Genève risque de subir des pénuries d'électricité ;
- que Genève dispose d'un potentiel de production d'électricité inexploité ;
- que les risques de pénurie peuvent provoquer un désastre économique et des désagréments importants pour la population ;
- qu'un projet a été développé sur le Rhône en aval du barrage de Chancy-Pougny ;
- qu'il pourrait produire de l'électricité pour environ 90 000 habitants de notre canton ;
- que ce barrage figurait au programme du Conseil d'Etat dans les années 2010-2013 ;
- que ce projet a été abandonné essentiellement en raison du prix de l'électricité qui était trop bas sur le marché européen, l'hydraulique n'étant à cette époque plus concurrentiel,

invite le Conseil d'Etat

- à reprendre le projet de construction du barrage de Conflan sur le Rhône ;

-
- à étudier une route de contournement du village de Chancy qui passerait sur ce barrage ;
 - à recréer une zone de biodiversité à un autre emplacement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous avez tous connaissance du fait que notre pays doit affirmer son indépendance énergétique. Genève se doit de participer à cet effort, notamment en assurant la distribution d'électricité avec le maximum de production locale. Aujourd'hui, vu les coûts qui ont pris l'ascenseur et qui ne sont pas près de baisser, la réalisation du barrage de Conflan a tout son sens et pourrait combler de manière non négligeable les besoins en énergie de notre canton.

Il est évident qu'une pénurie d'électricité aurait des conséquences catastrophiques sur les entreprises mais aussi sur les particuliers qui subiraient de plein fouet de possibles coupures de courant.

Les effets d'une telle menace ne doivent pas être banalisés, sachant que notre quotidien ne peut se passer de l'électricité et ceci à toute heure du jour et de la nuit.

Nous savons que la construction d'un barrage ne va pas résoudre les problèmes immédiats puisqu'il faut plusieurs années afin de réaliser un tel ouvrage. Néanmoins, les difficultés que nous commençons à entrevoir, et qui vont durer, nous appellent à agir au plus vite afin de limiter les dommages de futures pénuries.

Ce barrage avait été évalué pour la production électrique d'environ 90 000 habitants de notre canton, ce qui est loin d'être négligeable, d'autant plus que cette énergie renouvelable serait continue et non intermittente.

Pour assurer l'avenir de notre canton, il est essentiel de disposer de la plus grande sécurité énergétique.

Il serait également intéressant d'étudier la possibilité de créer un contournement du village de Chancy en utilisant le sommet du barrage.

Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir la présente proposition de motion.